

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les actions de série F de la Catégorie équilibrée améliorée Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Le fonds est une catégorie d'actions de Catégorie de société Ninepoint inc. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

| | | | |
|---|-------------------|---------------------------------------|---|
| Code du fonds : | NPP 439 | Gestionnaire du fonds : | Ninepoint Partners LP |
| Date de création de la série : | 2 octobre 2013 | Gestionnaire de portefeuille : | Ninepoint Partners LP |
| Valeur totale du fonds au 31 août 2018 : | 16,55 millions \$ | Distributions : | Annuelles en décembre et février (le cas échéant) |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 1,85 % | Placement minimal : | 1 000 \$ initial, 25 \$ additionnel |

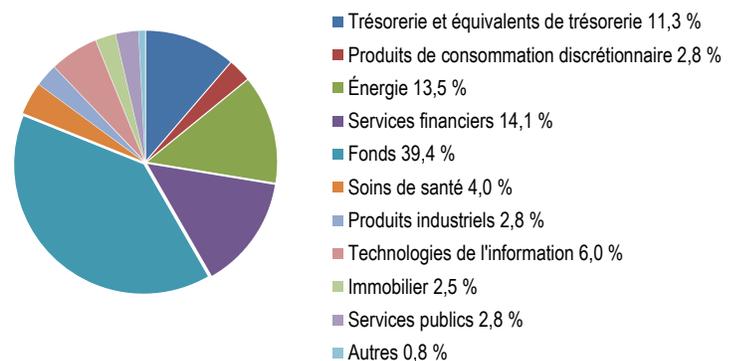
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL ?

Le fonds tente d'obtenir un revenu et une croissance du capital à long terme. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens, et peut investir une partie de son actif dans des titres de capitaux propres étrangers et des titres à revenu fixe étrangers. Le fonds tentera de générer un meilleur revenu au moyen de stratégies de placement comme la vente à découvert et la négociation d'options. L'exposition globale du fonds aux titres étrangers ne sera pas supérieure à environ 30 % de son actif.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 août 2018)

| | |
|--|---------------|
| 1. Fonds d'obligations diversifiées Ninepoint | 39,4 % |
| 2. Trésorerie et équivalents de trésorerie | 11,3 % |
| 3. Unitedhealth Group Inc. | 3,4 % |
| 4. Banque Canadienne Impériale de Commerce | 3,3 % |
| 5. Bank of America Corp. | 2,8 % |
| 6. Brookfield Infrastructure Partner LP | 2,8 % |
| 7. Altagas Income Ltd | 2,7 % |
| 8. Brookfield Property Partners LP | 2,5 % |
| 9. Citigroup Inc. | 2,4 % |
| 10. Intercontinentalexchange Inc | 2,4 % |
| Pourcentage total des dix principaux placements | 73,0 % |

Répartition des placements (au 31 août 2018)


Nombre total de placements 34

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

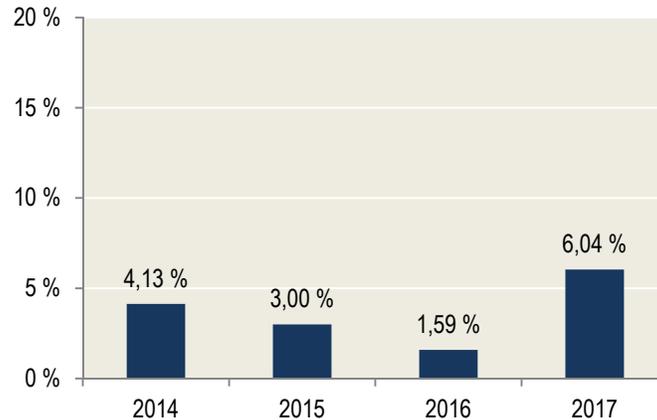
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des actions de série F du fonds au cours des 4 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique vous indique le rendement des actions de série F du fonds au cours des 4 dernières années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions de série F du fonds sur 3 mois au cours des 4 dernières années civiles jusqu'au 31 août 2018. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|---------------------------|-----------|-----------------|--|
| Meilleur rendement | 5,60 % | 31 janvier 2015 | Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 056,04 \$. |
| Pire rendement | -5,81 % | 29 février 2016 | Votre placement chuterait pour s'établir à 941,95 \$. |

Rendement moyen

Au 31 août 2018, une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des actions de série F du fonds au moment de la création de la série détiendrait aujourd'hui 1 179,83 \$, ce qui donne un rendement composé annuel de 3,42 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs recherchant la croissance du capital à long terme et un revenu courant ainsi qu'un fonds équilibré canadien de base qui vise à procurer une protection contre la chute des cours grâce à des titres à revenu fixe, à des stratégies d'options et aux changements tactiques qui seront apportés à la pondération des actions. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer un risque de placement faible et effectuer un placement à moyen terme.

■ N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (revenu ou gain en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont payables à la société de votre représentant à l'égard des actions de série F du fonds. Toutefois, vous lui versez des frais pour ses conseils en placement et d'autres services.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 juin 2018, les frais du fonds s'élevaient à 1,92 % de sa valeur, ce qui correspond à 19,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| Taux annuel (en % de la valeur du fonds) | |
|--|--------|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. | 1,85 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds. | 0,07 % |
| Frais du fonds | 1,92 % |

Renseignements sur la commission de suivi

Nous ne payons pas de commission de suivi à la société de votre représentant (y compris votre courtier exécutant) à l'égard des actions de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des actions du fonds.

FRAIS

CE QUE VOUS PAYEZ

Compte assorti de frais

Les actions de série F du fonds ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte assorti de frais auprès de la société de leur représentant, laquelle a signé une entente avec nous. Vous versez à la société de votre représentant des honoraires pour ses conseils en placement et d'autres services.

Frais d'échange/de conversion

La société de votre représentant peut vous demander des frais allant de 0 % à 2,0 % de la valeur des actions que vous souhaitez échanger ou reclasser, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant.

Frais d'opérations à court terme

Ninepoint Partners LP peut imputer des frais d'opérations à court terme, qui sont payables au fonds par l'actionnaire, allant jusqu'à 1,5 % de la valeur liquidative totale des actions rachetées dans les 20 jours de leur date de souscription ou d'échange. Aux fins des frais d'opérations à court terme, les actions seront considérées comme si elles avaient été rachetées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Si Ninepoint Partners LP détecte des opérations excessives visant les actions d'un actionnaire du fonds dans les 90 jours de leur date de souscription ou d'échange, elle se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires correspondant à 3,0 % de la valeur liquidative des actions.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds ou d'autres documents d'information, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, South Tower
200 Bay Street, Suite 2700, P.O. Box 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707
Télécopieur : 416 628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com
Site Web : www.ninepoint.com
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.